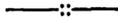


ERRATA VOL. VI.



Page 274, 2e colonne, 23e ligne, après “parlement local” ajoutez : “de la colonie de Natal, au Cap.”

Page 964, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de “exportations” lisez “importations.”

Page 964, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de “importations” lisez “exportations.”

Page 964, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de “£272,000,000,” lisez “£273,000,000.”



ADDENDA VOL. VI.



Page 665, 1ère colonne, après la motion de M. Connell, ajoutez ce qui suit :

“ Depuis quelques années, la compagnie de chemin de fer du Nouveau-Brunswick a construit sur la rivière St. Jean deux ponts qui devaient être faits de manière à pouvoir s'ouvrir, mais qui n'ont pas été terminés. Cette rivière est navigable pour des bateaux à vapeur de trois cents tonneaux sur une distance de 74 milles en amont de Woodstock. La compagnie de bateaux à vapeur de York et Carlton construit actuellement un steamer qui devra naviguer sur cette rivière, et qui sera achevé le printemps prochain. Cette compagnie prétend que les ponts en question ne s'ouvrent ni suffisamment, ni à des endroits convenables pour permettre aux vaisseaux de les traverser sans danger, et elle désire que le gouvernement leur fasse subir les changements nécessaires afin qu'elle puisse faire naviguer leur steamer le printemps prochain. Ces travaux auraient dû être exécutés avant l'ouverture de la navigation, ou ils devront être remis à une époque ultérieure, au grand détriment de la compagnie et des cultivateurs et de tous ceux qui habitent sur les bords de la rivière.”

Page 665, 2e colonne après la 51e ligne, ajoutez :

“ M. CONNELL : Le steamer qui est maintenant en construction n'est pas d'un tonnage aussi fort que celui de quelques-uns de ceux qui naviguaient sur la rivière.”